

## Examen de la Classification internationale type de l'éducation (CITE)

UNESCO, Institut de statistique de l'UNESCO

### Contexte

À mesure qu'il devenait clair que l'éducation jouait un rôle important dans l'épanouissement des personnes et la construction des sociétés et des économies, la demande d'indicateurs de ce rôle s'est accrue, tout comme celle de conseils sur les moyens d'améliorer l'efficacité des systèmes éducatifs nationaux. Aujourd'hui, les responsables politiques tiennent de plus en plus souvent compte des comparaisons transnationales lorsqu'ils mesurent les progrès accomplis dans les domaines de l'éducation de base universelle et de l'éducation permanente. Ils utilisent aussi des indicateurs de l'efficacité, de l'équité et de l'efficience des systèmes éducatifs d'autres pays pour documenter leur propre action visant à relever le niveau éducatif.

C'est pour faire suite à cette demande que, dans les années 70, l'UNESCO a conçu la Classification internationale type de l'éducation (CITE), qui devait constituer un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international. La CITE était le premier schéma créé pour faciliter la comparaison transnationale entre les indicateurs de l'éducation. Elle a été adoptée à la Conférence internationale sur l'éducation (Genève, 1975), et dénommée CITE 76<sup>1</sup>.

Au milieu des années 90, l'expérience a montré qu'il fallait l'améliorer pour l'adapter à l'évolution des systèmes éducatifs. La communauté internationale a donc entrepris d'en améliorer le schéma conceptuel et son application. Ces révisions ont été adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO à sa vingt-neuvième session en novembre 1997, et la CITE 97 a été appliquée.

La CITE 97, telle que révisée, rendait mieux compte des diverses formes d'éducation et de formation professionnelle, des nouveaux types d'éducation et des nouveaux prestataires d'éducation, du recours croissant à l'éducation à distance et à d'autres dispositifs éducatifs fondés sur les nouvelles technologies. Au départ, la CITE concernait principalement un grand nombre de

programmes et de types d'enseignement<sup>2</sup>, mais les révisions qui ont suivi ont surtout porté sur les possibilités d'apprentissage organisé.

Elle a gardé ses deux grands axes de classification croisée – les niveaux d'éducation et le domaine d'étude –, mais certaines modifications ont été apportées au schéma de départ. Le nombre de niveaux d'éducation a été ramené de 8 à 7. Il comprenait un nouveau niveau (CITE 4) destiné à couvrir les programmes qui chevauchent l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Ce dernier a été scindé en deux niveaux plutôt que trois. Le nombre de domaines d'étude a été augmenté, pour couvrir 25 catégories, contre 21 dans la CITE 76.

Lorsque la CITE 97 a été adoptée, les organismes internationaux responsables de la compilation des statistiques internationales de l'éducation ont accordé la priorité à l'application de la classification revue. Dans ce cadre, l'Institut de statistique de l'UNESCO a organisé des ateliers régionaux consacrés aux statistiques de l'éducation, et les pays de l'OCDE ont rédigé des manuels et autres documents sur la question. La CITE est à la base des statistiques internationales sur l'éducation produites par l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT, et de l'action menée pour suivre les progrès réalisés au niveau mondial vers l'Éducation pour tous et les objectifs du Millénaire pour le développement.

Depuis 2000, les organisations internationales ont collaboré pour répertorier les problèmes qui s'étaient posés lors de l'application de la nomenclature CITE 97 et les résoudre. À la Conférence générale de l'UNESCO tenue en octobre 2007, les autorités nationales ont exprimé leur souhait de voir l'Institut de statistique réévaluer la CITE afin d'y intégrer les changements survenus depuis la révision de 1997<sup>3</sup>. L'Institut de statistique présentera des recommandations visant à améliorer le schéma conceptuel de la CITE et son application à la Conférence générale de l'UNESCO de 2011, pour approbation.

### Justification

Après 10 ans d'utilisation, il est temps de réexaminer la CITE. Les autorités nationales estiment en effet qu'elle devrait mieux traduire les principaux changements qui ont eu lieu dans les systèmes éducatifs et rendre compte des difficultés liées à leur application, en particulier dans l'enseignement supérieur. Pour leur part, les organismes internationaux ont recensé un certain nombre de

<sup>1</sup> Elle a ensuite été approuvée par la Conférence générale de l'UNESCO (Paris, 1978).

<sup>2</sup> La CITE englobe les enseignements formel et non formel, la formation continue, l'enseignement à distance, l'enseignement ouvert, la formation permanente, l'enseignement à temps partiel, les apprentissages, la formation professionnelle, etc.

<sup>3</sup> UNESCO 34C/DR.25.

## 2 *Classifications Bulletin d'information*

problèmes concernant la conception et l'application, tant au niveau régional qu'au plan mondial.

Parmi les difficultés d'application les plus courantes auxquelles les pays doivent faire face lorsqu'ils adaptent leur système aux normes internationales, on retiendra :

- La tendance à classer les institutions plutôt que les programmes (par exemple, les centres de formation professionnelle offrent des programmes CITE 4 et CITE 5B);
- Le classement des programmes dans les niveaux de la CITE en fonction des similitudes entre les appellations des programmes de l'éducation nationale et celles des niveaux de la CITE (par exemple, l'appellation « programmes d'éducation postsecondaire » peut en fait inclure les programmes offerts dans les « Junior Colleges », les instituts polytechniques, d'enseignement technique, d'enseignement professionnel ou encore de pédagogie);
- Même si la catégorie CITE 4 s'intitule « enseignement postsecondaire non supérieur », cela ne signifie pas que tous les programmes de ces institutions doivent y être répertoriés;
- Les programmes de la petite enfance peuvent être combinés et comprendre ceux qui ne remplissent pas les critères du niveau CITE 0 (enseignement préprimaire).

Il existe aussi une série de problèmes conceptuels à régler; il faut par exemple préciser certaines définitions. Pour ce faire, il faut parfois approfondir l'examen de la question et procéder à des recherches supplémentaires.

Les problèmes qui exigent une évaluation plus approfondie sont les suivants :

- La classification des programmes éducatifs professionnels ou techniques d'une durée de deux ans (ou plus) auxquels on peut accéder avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur est un bon exemple du fait qu'il faut préciser le critère actuel correspondant aux niveaux 4 (enseignement postsecondaire non supérieur) et 5B (première étape de l'enseignement supérieur ne donnant pas accès à des programmes de formation à la recherche de pointe et débouchant généralement sur une profession précise). Il faut établir une distinction plus claire entre ces deux niveaux afin que les pays puissent classer plus précisément leurs programmes dans l'un ou l'autre et que la cohérence transnationale soit renforcée;
- La définition actuelle de la CITE 4 est vague; elle utilise des termes tels que « de part et d'autre de la

limite » et « pas d'un niveau sensiblement plus élevé » pour définir les programmes classés dans ce niveau. Le manque de clarté de cette définition a entraîné l'inclusion de nombreux types de programmes dans ce niveau, tels que les programmes ou institutions professionnels considérés comme postsecondaires dans un pays donné, les programmes préuniversitaires suivis par très peu d'étudiants ayant terminé l'école secondaire afin d'avoir accès à l'enseignement supérieur, des programmes pour adultes qui souhaitent reprendre des études universitaires et des programmes impartis dans des institutions perçues comme « distinctes » du système éducatif habituel;

- Les changements de structure des systèmes éducatifs, tels que l'extension de l'instruction de base à CITE 0 (préprimaire) ou à CITE 3 (deuxième cycle de l'enseignement secondaire);
- La restructuration des programmes éducatifs de la petite enfance qui remet en cause la notion actuelle de ce qui constitue « l'éducation » au niveau de la CITE 0;
- Les changements introduits dans l'enseignement supérieur en Europe risquent de ne pas être correctement reflétés par les niveaux actuels de l'enseignement supérieur (CITE 5 et 6).

Les problèmes complexes d'exécution provenant de questions d'ordre conceptuel représentent une tâche nécessaire mais délicate, comme l'illustrent les changements introduits dans l'enseignement supérieur en Europe.

Les débats en cours à ce sujet ont porté sur le fait de savoir s'il faut passer par une meilleure application des critères CITE actuels (CITE 5A et 5B), par une nouvelle structure de la CITE ou encore par des changements au niveau des instruments de collecte des données.

### **Stratégie d'examen**

L'examen portera sur quatre grandes questions :

#### *1. Détermination de la portée de l'examen*

La portée de l'examen dépendra de questions qui auront été recensées lors de débats avec les partenaires régionaux et les organisations partenaires telles que l'OCDE et EUROSTAT. Par conséquent, lors de l'étape exploratoire, le travail consistera à examiner les définitions actuelles et les critères de classification et à déterminer s'il faut revoir l'ensemble de la structure ou introduire de nouvelles définitions conceptuelles. À cette fin, l'Institut de statistique de l'UNESCO formera un groupe consultatif technique qui dirigera la stratégie

d'examen, prendra part aux consultations, contribuera à déterminer les axes de recherche et apportera son concours à l'application des recommandations.

Le groupe consultatif technique aura une composition diverse tenant compte de la représentation géographique, de la connaissance de la CITE et de son utilisation, de l'expérience dans le domaine des statistiques de l'éducation et des connaissances des programmes de cours dans les divers pays.

## *2. Conduite de consultations régionales et spécialisées en vue de la production de projets de recommandation*

Les consultations techniques aux niveaux des régions et des experts constituent une étape essentielle de ce processus, car ce n'est qu'en comprenant les besoins des régions et en reconnaissant le rôle actif des experts que l'on pourra évaluer correctement l'ampleur des problèmes à résoudre. Parmi les problèmes qui sont apparus depuis 1997, on retiendra l'élargissement du concept de « l'instruction fondamentale », l'insistance de l'accent porté sur l'éducation structurée de la petite enfance, l'élévation des critères de qualification des enseignants et l'assouplissement de la notion de l'éducation des adultes. Ces questions, ainsi que d'autres qui se sont posées dans le contexte des consultations régionales, exigeront les connaissances et les conseils de spécialistes de ces domaines, à même de fournir des recommandations judicieuses sur les améliorations à apporter à la CITE.

Une première réunion a eu lieu en septembre 2008. Avant que la proposition de réexaminer la CITE ait été acceptée par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2007, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT avaient déjà convenu d'organiser ce séminaire afin de débattre des moyens d'améliorer la comparabilité des statistiques internationales de l'éducation. Les débats portent sur la question des différences entre les programmes des niveaux 5A et 5B de la CITE et sur la manière dont les changements apportés aux programmes de l'enseignement supérieur par l'exécution du Processus de Bologne seront introduits dans la CITE. Parmi les autres questions abordées, on retiendra le rapport entre les dimensions de l'orientation et de la destination aux niveaux 2, 3 et 4, sans mentionner l'amélioration de la définition de la CITE 4.

Les autres réunions régionales seront organisées en collaboration avec les bureaux régionaux de l'UNESCO et un vaste éventail d'experts et de partenaires régionaux. Les discussions viseront à garantir que toute recommandation proposée corresponde aux besoins régionaux. Outre le recensement des problèmes existants, ces réunions permettront d'analyser les réformes de l'éducation entreprises au niveau régional ainsi que les

changements introduits dans la structure des systèmes de l'éducation depuis 1997 et leurs éventuelles conséquences sur le schéma de la CITE. On y abordera aussi d'autres questions nouvelles. Des experts du Groupe consultatif technique de la CITE seront invités à participer à ces réunions régionales.

## *3. Distribution d'un rapport d'étape et de son analyse à la Conférence générale de l'UNESCO en 2009; consultation officielle des États Membres et validation des résultats finaux; adoption de recommandations à la Conférence générale de l'UNESCO de 2011*

En principe, une évaluation des conséquences des changements proposés à la CITE et de leur applicabilité sera exposée dans un rapport d'étape.

La proposition d'examen ou de révision de la CITE sera envoyée pour consultation officielle à tous les États Membres et organisations partenaires avant d'être présentée pour approbation à la Conférence générale de l'UNESCO en 2011.

## *4. Communication des résultats*

Il sera essentiel d'adopter une stratégie de communication efficace. À cette fin, l'Institut de statistique de l'UNESCO prendra les initiatives suivantes :

- Présenter l'examen en cours de la CITE à des réunions internationales telles que la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur ou les réunions sur la classification organisées par la Division de statistique de l'ONU;
- Créer un site Web de la CITE et y afficher systématiquement des informations sur les activités en cours;
- Diffuser les recommandations finales dans le monde entier afin d'informer les utilisateurs des répercussions de ces changements sur la comparabilité internationales des statistiques de l'éducation.

## **Résultats attendus et calendrier**

*2008*

a) Élaboration d'un document résumant toutes les questions (résolues ou non) ainsi qu'une recommandation concernant les thèmes qui pourraient être examinés et faire l'objet de consultations régionales. Ce document sera distribué aux pays, aux experts et aux organismes internationaux.

#### 4 *Classifications Bulletin d'information*

b) Notes de la Commission sur des questions essentielles mentionnées dans le résumé ci-dessus mentionné. L'Institut de statistique de l'UNESCO accepte volontiers les offres de collaboration concernant la rédaction de documents techniques approfondis dans des domaines essentiels de la CITE, qui ne pourront qu'enrichir le débat. Des contacts seront établis avec les réunions régionales et le groupe consultatif technique de la CITE, à qui il sera aussi demandé d'aider à sélectionner les questions les plus importantes.

c) Projet d'ordre du jour des réunions régionales sur la CITE qui auront lieu en 2009.

d) Organisation de la première réunion du groupe consultatif technique sur la CITE.

2009

a) Publication d'un rapport d'étape.

b) Conduite de réunions régionales : publication de rapports informant sur les résultats des réunions et présentation de ces rapports au Groupe consultatif technique sur la CITE.

c) Établissement de projets de recommandation.

d) Présentation de l'état des travaux concernant l'enseignement supérieur dans la CITE lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et la réunion sur la classification de la Division de statistique de l'ONU.

2010

a) Consultations officielles au niveau mondial avec les États Membres et les organisations partenaires.

b) Traitement des résultats des consultations officielles et établissement du projet final.

c) Validation des recommandations finales par le Groupe consultatif technique de la CITE.

2011

a) Traduction des recommandations finales.

b) Présentation pour approbation à la Conférence générale au dernier trimestre de 2011.

c) Communication de recommandations aux États Membres.

Pour plus de renseignements sur l'examen de la CITE, s'adresser à : M<sup>me</sup> Rosario Garcia Calderón, spécialiste du programme (courriel : r.garcia-calderon@uis.unesco.org).

---

## **Passage à la révision 4 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) – le cas du Brésil**

*Magdalena Cronemberger Góes  
Ancienne Directrice de la coordination  
des statistiques et classifications économiques,  
Institut brésilien de statistique (IBGE) (Brésil)*

La Classification brésilienne type, par industrie (CNAE), mise au point au milieu des années 90, est fondée sur la révision 3 de la CITI, dont elle a gardé la structure aux niveaux des sections et des divisions, tout en ajoutant des catégories correspondant aux troisième et quatrième positions numériques des codes de la CITI. Un cinquième niveau de sous-classe a été défini à l'usage spécifique des organismes de l'administration publique. En 2002, la structure de la CNAE a été mise à jour, après l'établissement de la CITI Rev.3.1.

L'application de la CNAE, qui a commencé en 1995 et s'est poursuivie tout au long de la décennie qui a suivi, a été un défi de taille. En 2006, l'Institut national de statistique (IBGE) disposait de toutes les statistiques liées à l'activité économique créées dans le cadre de la CNAE. La révision des comptes nationaux, année de référence 2000, a complété le cycle d'application de la CNAE dans le système statistique. En outre, les sous-classes de la CNAE sont devenues les codes d'identification type par industrie adoptés par les bases de données de l'administration publique sur l'activité économique aux trois niveaux de la structure politico-administrative du pays : l'union, l'État et la commune.

L'utilisation largement répandue de la CNAE a certainement été bénéfique, en termes de qualité et d'articulation avec les statistiques sur l'industrie brésilienne et avec les bases de données de l'administration sur l'activité économique.

Compte tenu de ce contexte, la révision de 2007 de la CITI a représenté un nouveau défi.

Tout le monde s'accorde à dire que le passage à une nouvelle version de la classification industrielle pose des problèmes considérables aux bureaux de statistique, aux utilisateurs des statistiques ainsi qu'aux autres utilisateurs de la classification. Dans le cas du Brésil, l'utilisation étendue de la CNAE a encore accru la complexité d'une telle opération. En premier lieu, il s'agissait de ne pas perdre les bénéfices de l'application de la CNAE comme classification type au niveau national. Le présent article décrit brièvement la manière dont le Brésil a résolu ce problème.

### Révision de 2007 de la CNAE

La Commission nationale de la classification<sup>4</sup> a entamé l'examen des problèmes liés à la révision de la CNAE dès que le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a entamé ses débats sur la révision de 2007 de la CITI, au début de la présente décennie. Au niveau national, il a été convenu qu'il fallait procéder à une révision de la CNAE (mise à jour de sa structure pour l'adapter à la version de la CITI qui était en gestation), l'harmonisation internationale représentant une priorité de premier plan. Une des difficultés consistait à synchroniser le calendrier du passage à la nouvelle version de la classification internationale en associant tous les utilisateurs, afin de conserver le bénéfice de la normalisation nationale.

Responsable de la CNAE, l'Institut brésilien de la statistique a assumé la coordination de la révision. Cette tâche a été menée en procédant à une consultation systématique des utilisateurs de la classification, y compris au niveau interne, des organismes publics et des organisations d'entreprises. Les organismes publics ont joué un rôle particulier dans la détermination des sous-classes. La structure et le contenu de la CNAE 2.0 sont le résultat d'une longue série de consultations entamées en 2003.

La révision 2007 de la CNAE (version 2.0) correspondait pour l'essentiel aux objectifs suivants : L'adaptation à la CITI Rev.4, y compris la révision détaillée des catégories aux niveaux des groupes et des classes, visant à mieux représenter la structure de l'industrie brésilienne et à répondre aux demandes des utilisateurs et, au niveau des sous-classes, de mieux correspondre aux exigences des politiques publiques.

La CNAE est organisée en 21 sections, 87 divisions (qui n'intègrent pas la CITI Rev.4, division 98 – Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre), 285 groupes, 673 classes et 1 301 sous-classes. Cette structure a été approuvée officiellement en septembre 2006.

Nomenclature établie à partir de la classification de l'industrie CITI Rev.4, la CNAE 2.0 comporte des changements, dont les plus importants traduisent ceux qui ont été adoptés dans la classification internationale. Les nouveaux concepts introduits aux niveaux les plus hauts et les nouveaux détails créés pour répondre aux demandes

d'analyse récentes ou pour rendre compte des nouvelles activités économiques ont amené des changements considérables dans la structure de la classification nationale. Néanmoins, dans la mesure du possible, les catégories de la CNAE 2.0 ont conservé le même contenu que dans la version précédente, pour tous les domaines qui n'appelaient pas de changement. Ainsi, au niveau des classes de la structure de la CNAE, 70 % des catégories de la version précédente ont une correspondance directe; autrement dit, ils correspondent à un code unique dans la version 2.0. Au niveau de la sous-classe, où les unités sont classées dans des bases de données d'organismes publics, la proportion est de 90 % de ces catégories.

### Problèmes posés par la transition

La version révisée de la CNAE offre une infrastructure statistique moderne facilitant l'analyse de l'économie actuelle. Son application représente néanmoins un projet complexe et coûteux. En particulier, elle représente la première expérience réalisée au Brésil de passage global synchronisé à une nouvelle version d'une classification nationale type par industrie. Trois grandes considérations ont guidé les stratégies adoptées pour l'exécution de la CNAE 2.0 :

- a) La garantie d'un passage synchronisé à la CNAE 2.0 dans tout le système, pour maintenir le bénéfice de la normalisation des codes de l'industrie;
- b) La continuité des séries chronologiques et le maintien de leur contenu analytique;
- c) La transparence de l'exécution – tout en assurant que les utilisateurs reçoivent préalablement des communications concernant tous les changements et leur calendrier et en assurant une communication permanente afin de fournir à tout moment les éclaircissements nécessaires aux utilisateurs.

La première étape du passage synchronisé a consisté à convenir d'un calendrier d'application de la CNAE 2.0, en tenant compte d'une part des divers domaines statistiques traités par la CNAE au sein de l'IBGE et, d'autre part, des organismes publics des trois niveaux administratifs du pays (l'union, l'État et la commune) qui adoptent les codes des sous-classes de la CNAE dans leurs bases de données.

### Application de la CNAE 2.0 dans les bases de données publiques

La dernière version de la CNAE a d'abord été appliquée dans les bases de données de l'administration publique. La Commission nationale de classification et, plus particulièrement, le Groupe de la Sous-Commission, qui a coordonné l'action des représentants des organismes publics, ont joué un rôle essentiel dans la définition du

<sup>4</sup> La Commission nationale de la classification est une assemblée interinstitutions chargée d'examiner les questions liées aux classifications types utilisées dans la production de statistiques et dans les bases de données de l'administration publique. Elle est composée de représentants de 15 ministères, et dirigée par l'Institut brésilien de la statistique.

## 6 *Classifications Bulletin d'information*

calendrier d'application de la CNAE 2.0 de ces organismes.

À partir de janvier 2007, de nouvelles activités économiques ont été encodées conformément au niveau des sous-classes de la CNAE 2.0 dans le Registre national des entités juridiques, sous la direction de l'administration fiscale nationale. Simultanément, les codes par industrie de toutes les autres unités du Registre ont été transférés dans la version 2.0. Aux niveaux des États et des administrations locales, les autorités fiscales ont suivi la même démarche, appliquant les nouveaux codes au cours du premier semestre 2007. Les autres organismes publics nationaux et locaux, qui possèdent des répertoires d'entreprises à des titres divers, ont suivi le même processus. En dehors du domaine fiscal, au niveau national, les bases de données sur les entreprises du Ministère du travail, du Ministère de la sécurité sociale et de l'Administration de la surveillance sanitaire, notamment, ont adopté la nouvelle version de la CNAE à partir de janvier 2007 et ont effectué les adaptations nécessaires pour garantir la continuité des séries chronologiques dans chacun des systèmes.

Pour aider les utilisateurs de la CNAE à passer à la nouvelle version, l'IBGE a mis au point un ensemble d'outils (tables de correspondance, études de cas avec des correspondances comportant plus d'une catégorie et, dans ces cas, la définition de codes de priorité). Il soutient également une action de communication visant à donner des précisions aux utilisateurs.

### **Calendrier d'application dans le système statistique**

Un calendrier synchronisé du passage à la CNAE 2.0 destiné à couvrir tous les domaines statistiques de l'IBGE a été défini; on y tient compte de l'interdépendance entre les différentes enquêtes, le but poursuivi étant d'adopter la nouvelle classification dans les meilleurs délais. Le travail a commencé en 2007, avec le passage du Répertoire d'entreprises à la version 2.0, et se poursuivra jusqu'en 2013, lorsque seront publiées les données de la comptabilité nationale concernant la CNAE 2.0 sur les séries révisées à partir de l'année de référence 2010.

Les changements apportés à la CNAE influencent considérablement les répertoires d'entreprises, la conception des enquêtes sur les entreprises et la diffusion des statistiques économiques. Ils entraînent aussi la reconstruction des séries statistiques sur de nouvelles bases.

Il a d'abord fallu adapter le Répertoire d'entreprises à la CNAE 2.0, en 2007. Cette adaptation a été menée à l'aide de tables de correspondance et en utilisant les données au niveau des produits, à partir des enquêtes sur les entreprises de l'IBGE. Par ailleurs, le Répertoire

d'entreprises a été mis à jour à l'aide des données administratives du domaine des unités économiques déjà encodées dans la CNAE 2.0. La source principale est le registre annuel du travail complété par toutes les unités légales du premier trimestre de l'année, comparé à celui de l'année précédente, en matière de main-d'œuvre. Dans le formulaire de 2007, relatif à l'année de référence 2006, il a été demandé aux unités de fournir leur code d'industrie en utilisant les sous-classes de la CNAE 2.0. En janvier 2008, le Répertoire d'entreprises de l'IBGE avait 5,7 millions d'unités légales en activité classées selon les deux versions de la CNAE. Le Répertoire d'entreprises doit maintenir le double codage des unités pendant deux ans au moins.

Au départ, l'IBGE était réticent parce que le code de la CNAE provenait de données administratives alimentant son répertoire d'entreprises, qui avait été établi par les entreprises mêmes et avait récemment bénéficié des données de leurs enquêtes économiques, établies par consultations directes avec les entreprises et en utilisant la méthode de l'enquête téléphonique assistée par ordinateur. Cette méthode a été utilisée pour la première fois lors du passage à la CNAE 2.0 pour les unités des enquêtes sur les entreprises classées dans les codes de la CNAE avec une correspondance « 1 à n ». Mais cette expérience a été une réussite et son inclusion dans le programme actuel du Répertoire d'entreprises en améliorera la qualité.

L'étape suivante, actuellement en cours, concerne l'application de la CNAE 2.0 dans les enquêtes annuelles sur les entreprises de l'IBGE, qui couvrent le secteur manufacturier, l'extraction minière, la construction, le commerce et les activités de services non financiers. La décision de procéder d'abord au passage à la CNAE 2.0 dans les enquêtes de production annuelles correspondait à la prise en compte du rôle des données de ces enquêtes en tant que paramètres pour la construction des indicateurs économiques mensuels.

Dans le système des enquêtes de production annuelles, 2007 sera l'année du passage à la nouvelle version de la CNAE. Compte tenu des exigences de continuité des séries statistiques chronologiques, il a été décidé que les enquêtes de production de 2007 devraient être à même de fournir des données dans les deux versions de la CNAE, ce qui a entraîné la conception d'un double modèle. Actuellement, les enquêtes de 2007, selon le nouveau modèle, sont en phase de conclusion de leur opération de collecte de l'information.

La stratégie de diffusion des données pour les enquêtes de 2007 comprend deux étapes de diffusion au premier semestre de 2009, où, normalement, les données de 2007 seront diffusées selon la CNAE 1.0. En 2010, les

données de 2007 et de 2008 seront diffusées simultanément, dans la version 2.0 de la CNAE.

Le calendrier d'application de la CNAE 2.0 prévoit la diffusion mensuelle d'indicateurs économiques dans la nouvelle version de la CNAE, à partir de 2011.

Dans le domaine des enquêtes économiques, particulièrement concerné par le passage à une nouvelle classification de l'industrie, le travail a bien avancé, mais il reste un certain nombre de problèmes importants à résoudre. Il convient de prêter attention à l'analyse rétrospective des séries statistiques à partir de la nouvelle classification. Les changements intervenus aux niveaux supérieurs de la classification (adoption de la structure de la CITI Rev.4, par exemple) modifient la portée de l'ensemble des enquêtes de production organisées par l'IBGE ainsi que la portée des indicateurs économiques mensuels, et entraînent un travail supplémentaire parce qu'il faut reconstruire les séries chronologiques.

Le calendrier de passage à la CNAE 2.0 dans le domaine de l'agriculture a bénéficié de l'opération de recensement agricole menée en 2007. Les statistiques sur les établissements agricoles codées selon la CNAE 2.0 seront diffusées en mars 2009.

Dans le cas des enquêtes sur les ménages, la version 2.0 de la CNAE sera utilisée pour la première fois lors du recensement de la population de 2010. Ensuite, en 2011, elle sera appliquée aux enquêtes annuelles ou mensuelles sur les ménages réalisées par l'IBGE. Pour coder les activités économiques dans le système des enquêtes sur les ménages, l'IBGE utilise une structure adaptée de la CNAE détaillant les catégories de classes selon les possibilités de codification des descriptions d'activités fournies par les ménages.

Il est prévu que le passage à la version 2.0 de la CNAE se termine en 2013, année de publication des Comptes nationaux révisés.

Le bref exposé de la chronologie du passage à la CNAE 2.0 qui vient d'être présenté indique la portée du processus et donne une idée de l'action menée par le Brésil pour synchroniser ce passage. Dans chaque domaine d'application, les problèmes sont différents et appellent des solutions spécifiques. Dans certains cas, l'application a déjà eu lieu, tandis que, dans d'autres, il faut encore résoudre certains problèmes. Le décalage entre la publication des premières statistiques selon la nomenclature CNAE 2.0 et la production de toutes les statistiques selon la même version risque de poser des problèmes aux utilisateurs. Il conviendra de définir une stratégie de diffusion afin de réduire les désagréments. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

---

## Publications

La Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique CITI Rev.4 est aujourd'hui disponible sous forme électronique et en version imprimée en anglais (numéro de vente : E.08.XVII.25). La traduction dans les autres langues officielles de l'ONU est en cours. On peut commander la CITI Rev.4 à la Section des ventes de l'ONU à l'adresse suivante : [publications@un.org](mailto:publications@un.org) ou en envoyant une télécopie au : 1 212 963 3489, ou encore l'acheter en ligne à l'adresse suivante : <https://unp.un.org/>, sous la rubrique « statistical products ». Tout autre document relatif à la nouvelle classification, par exemple sur les tables de correspondance, peut être obtenu sur les pages Web du site de la Division de statistique de l'ONU consacrées aux classifications : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/isic-4.asp>.

---

## Note de la rédaction

Le *Bulletin Classifications* récapitule les faits nouveaux dans le domaine des classifications internationales, annonce les prochaines manifestations et signale la documentation disponible sur papier ou sur Internet. Il peut être consulté sur les pages Web du site de la Division de statistique de l'ONU consacrées aux classifications, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/class> (rubrique « Newsletter »).

Pour recevoir le *Bulletin Classifications* par courrier électronique, veuillez vous abonner à la liste de diffusion à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regmaillist.asp>, ou bien en cliquant sur « Mailing List » dans le menu de gauche, sur la page d'accueil de la section consacrée aux classifications. Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au service de téléassistance chargé des classifications :

**United Nations Statistics Division**  
**Attn: Economic Statistics and Classifications Section**  
**United Nations**  
**New York, NY 10017 (États-Unis)**

**Adresse électronique : [chl@un.org](mailto:chl@un.org)**  
**Télécopie : +1 212 963 1374**

**Site Web (pages consacrées aux classifications) :**  
**<http://unstats.un.org/unsd/class>**